VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes, sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. F. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues

1 Que, il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservés de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir enlevages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées à icels devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Tectonia Bank and Trust Company, receveurs

MM Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 14 19 26—juil 3 10 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerce et résidence.

A. C Jacobs et al vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. S. Semmerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge assemblé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'illet 554, borné par les rues Foucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 180 pieds, 6 pouces, 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 30 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1616 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville carré borné par les rues Dryades, Baronne Euterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel les dits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Euterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910; un placement de valeur et certain d'augmenter de prix

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magasin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magasin, Constance, Robin et Terpsichore désignés par les Nos 3 4 et 5 sur un plan de P. C Boudousquié, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains ne touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magasin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Carondelet et l'Avenue St Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Pilié et De Pouilly, ingénieur civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 133 pieds

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. R. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Ross E. Brearsale,

W. R. Scullin,

Bush, Walshe & Buck, avocats

11 juin—11 14 19 26—juil 3 10 12

AVIS AUX CREANCIERS.

Guy and Sam Stone, Jr, versus John C. Stone Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,735—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par N. R. Freeland, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

11 juin—11 15 20

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE COTTAGE DOUBLE.

2125 et 2127 RUE QUATRIÈME,

Entre les rues Saratoga et Franklin.

Mme Elizabeth Kruebbe vs Mlle Annie Zink.

No 90,924—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 5 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 mai 1910 et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double désigné par les numéros municipaux 2125 et 2127 rue Quatrième, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, Saratoga et Franklin, ledit lot est désigné par le No 17 dans l'ilet No 303 et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1910. 10 pour cent au moment de l'adjudication L'acte de vente incluant les frais de tout certificats aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Cotonio, notaire.

4 juin—4 5 12 19 26—juil 3 5

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double Productif,

1215 et 1217 Rue Port,

Entre les Rues Marais et Urquhart, Entouré de Tous les Agréments.

Succession de August Bunck.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C. No 93,138.

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 5 juillet 1910, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 mai 1910, et signé en Cour ouverte le 1er juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux lots de terre désignés par les Nos 27 et 28 dans l'ilet borné par les rues Morales, St Ferdinand, Urquhart et Port, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, le 24 décembre 1844, déposé parmi les registres de Jules Mossy, et mesurant chacun en mesure américaine, vingt huit [28] pieds six [6] pouces de face à la rue Port, sur cent trente et un [131] pieds six [6] pouces et deux [2] lignes de profondeur entre lignes parallèles moins une étendue de vingt deux [22] pieds en largeur en façade à la rue Port sur cent trente et un pieds [131] six [6] pouces et deux [2] lignes de profondeur sur le côté des dits lots le plus près de la rue Urquhart.

Les améliorations comprenant le cottage double Nos 1215-1217 rue Port, contenant 3 chambres dans le corps du cottage et cuisine dans la bâtisse du fond de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans; les paiements différés devant porter intérêt de la date de l'adjudication au taux de huit pour cent par an jusqu'au paiement et devant être représentés par billets de l'acquéreur, garantis par ligne de vendeur et hypothèque sur la propriété. Les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur ci-dessus et en plus du montant de l'adjudication; l'acte de vente pardevant E. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 5 12 19 26—juil 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans Limite

COTTAGE SIMPLE RETIRE

541 Rue Joséphine, entre Rousseau et St-Thomas.

Francis Michael Culligan, autrement connu comme Francis M. Hanaser, vs Mme Annie Culligan, veuve de William Lonergan et als.

Cour Civile de District—Division A.— No 92,989

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 mai 1910 et lu et signé en Cour ouverte le 24 mai 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St-Thomas, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Lewis Bringier, voyer général, daté du 10 février 1834, et déposé comme plan No 21 en le livre des plans No 1 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure vingt-sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de quatre pieds dix pouces de largeur en commun audit lot et autres.

Conditions—Comptant, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur aussi bien que tous les certificats requis pour la vente. L'acte de vente pardevant Wm H. Byrnes, Jr, notaire; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en les mains de l'encanteur.

28 mai—29—juin 5 12 19 26 28 30

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 2811 rue DEUXIEME

SUCCESSION DE JAMES PATTERSON.

No 92,947—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—

MARDI, LE 5 JUILLET 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Première, Clara et Willow, désigné par le numéro seize d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer, et déposé pour référence en l'étude de Michael Gernon, un notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant, en mesure américaine, trente-deux (32) pieds six (6) pouces de face à la rue Deuxième sur cent vingt-six (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions— Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénendo et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1910 et ne jouir des revenus qu'après l'acceptation du titre, l'acte de vente devant être passé pardevant Alvin K. Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

4 juin—4 12 19 26—juil 3 5

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE "OLD LANDMARK"

CONNU COMME

COLOMBO'S HORSESHOING SHOP,

No 2214 Rue St-Philippe.

SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 92,636.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.— Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 15 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé du 9 mai 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Galvez et Miro désigné comme lot No 4 et mesurant vingt-neuf pieds, six pouces et un tiers de ligne à la rue St Philippe, vingt-neuf pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur quatre-vingt douze pieds six pouces et trois-quarts de lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Galvez, et quatre-vingt-douze pieds onze pouces et neuf lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistant d'un établissement pour ferrer les chevaux et résidence, et sont connues comme le No 2214 rue St Philippe.

Acquis par le défunt Louis Columbus (ou Luigi Colombo) de la "Firemen's Building Association", par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté du 15 mai 1892, livre des transferts 142, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1910 et pour tous les certificats. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et le "pact de non alienendo" et hypothèque, l'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant U. Marinoni Jr, notaire, et doit déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication immédiatement entre les mains de l'encanteur et assurer la propriété en faveur du porteur du billet hypothécaire.

E. G. M. Hornor, avocat.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 15

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire, ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt-sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magazine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (ancien nomenclature carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci devant Paquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forshey, voyer, déposé comme plan neuf, en l'étude de C. Courtes Ledreyere, ancien notaire de cette ville et annexé sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Billé, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaefflin.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains,

1304 rue Octavia, coin de la rue Danoel (vis-à-vis du Parc Danoel).

Joli Cottage Simple, 5515 rue Danoel.

Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 489, borné par les rues Octavia, Danoel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Danoel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Danoel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de cette, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges; servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Danoel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple avec galerie sur le devant, vestibule sur le côté, 4 chambres, cuisine, hangar, etc., et est désigné par le No 5515 rue Danoel.

3. Un certain lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga, sur une profondeur de 154 pieds 3 pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, lequel dit lot en portion de terre sont pris de et formant partie des lots originaux No sept, huit neuf, dix et onze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d'avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910, et de faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Bridget Leahy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,349 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Green, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Ory, avocat.

14 juin—14 18 23

Succession de Louisa Davis, épouse de Michel de Roussell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,550—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michel de Roussell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. B. Smart, avocat.

14 juin—14 18 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bridget Casserly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 93,475 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jane Watkins, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Sam'l Wolf, avocat.

8 juin—8 12 17

Succession de Herman Graf, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,599—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Otto P. Graf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — George J. Untereiner, avocat.

10 juin—10 14 19

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1889 LOUIS BUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau: 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE PROPRIÉTÉ A ALGER.

Cottage double retiré No 218-20 avenue Pacifique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer.

Cottage double retiré, No 1015-17 rue Thayer entre les rues Pacifique et Atlantique.

Les terrains de choix pour bâtir avec améliorations rue Thayer, encoignure de la rue Pacifique, l'ilet avenue Pélican et rue Atlantique.

JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mary Johnson et al vs Rose L. Johnson. No 92,616—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 9 mai 1910, et lu et signé en Cour ouverte le 13 mars 1910, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans le Cinquième District, désignés comme lots Nos 5 et 6 de cette ville, l'ilet No 5 borné par les avenues Thayer, Peter, Atlantique et Pacifique contigu l'un à l'autre et mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, retiré, couvert en ardoises, galerie sur le devant, contenant 4 chambres, cour, hangart citerne, etc. de chaque côté, pièce des chars, marché, école et portant le No municipal 1015-17 rue Thayer.

2° Trois lots de terre situés dans le même ilet que les lots ci-dessus, désignés comme Nos 7, 8 et 9; les lots 7 et 8 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur; le lot No 9 formant le coin des rues Thayer et de l'avenue Pacifique et mesurant 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur à l'avenue Pacifique.

3° Deux lots de terre situés dans le même ilet ci-dessus, désigné comme lots Nos 10 et 11, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois retiré, couvert en ardoises avec mansarde, contenant 5 chambres, hangar, citerne, cour, etc., de chaque côté, près des chars, marché, école, et portant les numéros municipaux 218 20 avenue Pacifique.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente, tous les actes de vente devant être pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Chas. F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

P. J. Hennessy, avocat pour le défendeur.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St James, St Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente deux pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les amé